



1, rue du Général Leclerc  
77400 POMPONNE  
Tél. : 01 60 07 78 22  
Fax. : 01 60 07 75 44  
[mairie@pomponne.org](mailto:mairie@pomponne.org)

## Conseil Municipal du 25 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pomponne, dûment convoqué le dix-neuf juin 2026, s'est réuni dans la salle 1 dite salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Arnaud BRUNET, Maire

Membres en exercice : **27**  
Date convocation : **19/06/2026**  
Présents : **22**  
Votants : **26**

### ETAIENT PRESENTS :

Arnaud BRUNET, Catherine BARBERO, Fabrice BUSSY, Fanny BILLY, Alexandre SCHERR, Charlotte LE MAITOUR, Olivier LUCAS, Isabelle JODIN, Laurence AUDIBERT, Christophe LAMBERT, Christophe LASSERRE, Sandrine MARTINS, Cédric LE CHEVALIER, Betty FOULON, Henri AUBERT, Mattéo DA SILVA MATOS, Dominique FRANÇOISE, Hervé GUISE, Nathalie PERREIRA-FORDELONE, Erick DERIVRY.

### ETAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Gaëlle TREMPONT a donné pouvoir à Catherine BARBERO  
Isabelle JODIN a donné pouvoir à Sandrine MARTINS  
Valentine FAURE-PIEKARZ a donné pouvoir à Thomas FADIN  
Christophe PRUDHOMME a donné pouvoir à Dominique FRANCOISE

### ETAIENT ABSENTS :

Lonni MARTINS

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Monsieur Alexandre SCHERR a été désigné pour remplir cette fonction qu'elle a accepté.

### **Délibération n°2026-046 - Adoption du règlement budgétaire et financier**

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, ainsi que les textes subséquents,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-12 et suivants  
L.1617-1 et suivants et L.2121-31,

**VU** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M57,

**VU** l'avis de la commission des finances qui s'est tenue le 18 juin 2026,

**CONSIDERANT** la nécessité d'adopter un nouveau règlement budgétaire et financier dans le cadre du renouvellement de l'assemblée délibérante et ce pour la mandature 2026-2032 (ou 2033) ;

**ENTENDU** l'exposé de Madame Catherine BARBERO, 1<sup>ère</sup> adjointe au maire en charge de l'administration générale et du Personnel, des finances, de la vie économique, de la démocratie participative et des relations institutionnelles.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré,

Adopté après le vote :

Par 20 voix pour

Par 6 voix contre

Par 0 voix abstention

**ADOpte** le Règlement Budgétaire et Financier joint en annexe de la présente délibération, à compter de l'exercice 2026 et pour la durée de la mandature.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

A Pomponne, le 25 juin 2026

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,



Arnaud BRUNET